



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 juillet 2018

VOTE DE LA COG 2018-2022 :

Inquiétudes quant aux services aux familles

La Convention d'objectifs et de gestion État-CNAF 2018-2022 a été adoptée en conseil d'administration de la CNAF ce mercredi 11 juillet.

Familles de France, membre de la délégation de l'UNAF à la CNAF, prend acte de cette signature qui va permettre aux caisses d'allocations familiales de pouvoir fonctionner au bénéfice des familles allocataires. Nous avons joué la solidarité avec tout le mouvement familial, mais nous sommes inquiets pour nos associations.

L'évolution du FNAS (fonds national d'action sociale) à 2% par an ne permettra pas la création de services supplémentaires sauf à envisager une hausse des coûts de fonctionnement. Les collectivités locales cherchent à faire des économies et risquent de se désengager de la politique familiale au profit d'acteurs privés lucratifs.

Familles de France s'inquiète du niveau de participation des familles au coût des services prévu en augmentation. Le « reste à vivre » disponible ne doit pas diminuer.

Familles de France s'inquiète également de la marche forcée vers le tout numérique. La notion du "déclaratif" va être remplacée par des extractions de données personnelles des systèmes d'information de l'État. Les services en ligne sont utilisables uniquement pour les familles équipées. Familles de France veillera à la qualité d'accueil des allocataires non connectés ou vulnérables.

Néanmoins, **Familles de France note de façon positive** que la fongibilité entre blocs de dépenses sera possible, permettant ainsi d'optimiser la totale consommation des crédits.

Familles de France retient avec satisfaction le maintien des dotations locales d'action sociale permettant de répondre aux besoins locaux.

Familles de France se réjouit du soutien à la création d'accueils de loisirs dans le cadre du Plan mercredi ainsi que du développement prévu de l'animation de la vie sociale, notamment des espaces de vie sociale en milieu prioritaire.

Familles de France sera vigilant à ce que toutes les familles aient accès aux services et s'engagera à côté des Caf pour mobiliser au mieux les moyens de cette COG.

Contact presse : Mireille LACHAUD, responsable politique familiale : 06.16.58.69.92

Familles de France est une association de consommateurs agréée reconnue d'utilité publique et Association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. Elle participe à la défense des intérêts de la famille en s'organisant au sein d'un réseau qui propose des actions à visée sociale, économique, de protection du consommateur et de santé ayant pour finalité l'accompagnement et la défense des familles.

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique

Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs

Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : accueil@familles-de-france.org – site : www.familles-de-france.org